

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil
municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 7 juin 2021
les membres composant le conseil municipal se
sont réunis en mairie le 11 juin 2021 à 19h
sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

Présents : LEFRANC Sylvie, TEMPLIER Arnaud, BONNART Alain,
COCHET Pascal, GOUJAT Sébastien, MALLET Vanessa, HETIER Xavier
, NAROZNY Emmanuel

Absents excusés : FORLINI Dominique (pouvoir M. TEMPLIER)
BACHELIER Sylviane (pouvoir Mme. LEFRANC). Dominique BULAND

Absent

Secrétaire de séance : BONNART Alain.

Séance du 11 juin 2021

Délibération : N° 2021-06-018

Prêt à moyen terme

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, M. Bonnart Alain ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : les travaux de toiture et les travaux de voiries.

Il expose que ces projets comportent l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 60 687.73 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

- 1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,
- 2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Montant des Devis | 60 687.73 € |
| Subvention (s) : | 13 375.00 € |
| Court terme FCTVA | 10 114.62 € |
| Autofinancement | 0 € |
| Emprunt sollicité au C.A.M.: | |
| * PRET MOYEN TERME | 37 198.11 € |

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 37 198.11 Euros, au **taux fixe en vigueur à la signature du contrat** et dont le remboursement s'effectuera en **10 années à partir de 2021 par périodicités trimestrielles**
Frais de dossier : 37 euros

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Madame Lefranc Sylvie, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-
préfecture Epernay le. 21 juin 2021
et de la publication, le 21 juin 2021
Fait le 21 juin 2021
Le Maire,

Le Maire,
Sylvie LEFRANC

